



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage
aboutissant à la délivrance d'un diplôme de l'Éducation nationale**

FICHE DE LIAISON

Expert désigné par une CPRE ou une CPNE

Décret N° 2017-960 du 21 décembre 2018 : contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Ce document a pour objet de valider votre candidature et d'élaborer votre courrier de nomination

☞ Veuillez remplir les parties grisées et cocher les cases utiles ☐

Nom de la CPRE ou CPNE :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Courriel :

Informations professionnelles

Métier ou fonction actuel pratiqué :

Informations concernant votre entreprise / structure

Nom :

Secteur d'activité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Devenir membre expert de la mission de contrôle pédagogique* c'est :

- Ne pas exercer une fonction dans un CFA ou être membre d'une instance d'un CFA (art. R6251-1)
- Respecter le secret professionnel relatif aux procédés de fabrication observés en entreprise
- Sur sollicitation de la coordinatrice de la mission de contrôle :
 - Procéder à des contrôles pédagogiques conjointement avec au moins une personne de chaque catégorie (inspecteur, expert d'une branche professionnelle, expert d'une chambre consulaire) au sein de
 - De tout organisme de formation dispensant les formations concernées ;
 - Des entreprises et des administrations employant des apprentis ;
 - Des services de formation des entreprises dispensant les formations concernées ;
 - Expertiser les documents transmis par les centres de formation quand il s'agit de contrôles sur pièces ;
 - Participer aux réunions de coordination et de régulation de la mission organisées par la coordinatrice afin de contribuer à la planification, à l'organisation et au suivi des contrôles ;
 - Contribuer à la rédaction des rapports de contrôle

Nota (*) pour approfondir <https://www.ac-nantes.fr/formation-professionnelle/apprentissage/mission-de-contrôle-pedagogique-des-formations-par-apprentissage-mcpa/>

Formations et expériences professionnelles

Nombre d'années d'expérience professionnelle dans votre métier ou fonction :

Avez-vous exercé des actions au niveau des examens ? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous exercé des missions de maître d'apprentissage ? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous des connaissances concernant la démarche qualité des CFA ? Oui ☐ Non ☐

Dans quels domaines souhaiteriez-vous avoir des informations complémentaires ?

Périmètre d'intervention souhaité :

☐ l'ensemble de la Région Pays de la Loire ☐

☐ ou un ou plusieurs département(s) :

Loire-Atlantique (44) ☐ Maine-et-Loire (49) ☐ Mayenne (53) ☐ Sarthe (72) ☐ Vendée (85) ☐

Je soussigné Mme/Mr atteste sur l'honneur

- Ne pas exercer une fonction dans un CFA ou être membre d'une instance d'un CFA ;
- M'engager à respecter le secret professionnel relatif pour toutes les questions relatives aux procédés de fabrication, dont je pourrais être amené à avoir connaissance dans le cadre de mes activités de membre expert de la mission de contrôle pédagogique dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Date : et signatures :

Expert désigné

Représentant de la CPNE/CPRE